

**Veille de l'Observatoire**  
Numéro 94 novembre-décembre

**La veille de l'Observatoire international sur le racisme et les discriminations porte sur les milieux d'intervention, qu'ils soient gouvernementaux, paragouvernementaux ou non gouvernementaux. Elle est axée sur les minorités racisées, les immigrants et les réfugiés, les peuples autochtones et les femmes.**

**L'information est présentée selon le niveau d'intervention<sup>1</sup>. S'il y a lieu, les réactions des ONG sont placées à la suite des informations relatives aux milieux gouvernementaux. Autrement, elles font l'objet d'une rubrique séparée.**

**Pour les abonnements, vous pouvez consulter notre site Internet :**  
[http://www.criec.uqam.ca/Page/observatoire\\_contribuer.aspx](http://www.criec.uqam.ca/Page/observatoire_contribuer.aspx)

**DANS CE NUMÉRO :**

1. Discrimination systémique : rapport de la CCDP
2. Enquête sur les Premières Nations, Inuits et Métis vivant hors réserves
3. Charte des valeurs québécoises : mémoire de la CDPDJ
4. Étude de l'ISQ sur le phénomène de la surqualification au Québec
5. Migration internationale au Québec
6. Présence et caractéristiques des immigrants admis au Québec entre 2001 et 2010
7. Enquête sur l'intégration professionnelle des travailleurs immigrants qualifiés au Québec
8. Plan d'immigration du Québec pour l'année 2014
9. Racisme, discrimination et pauvreté : rapport de l'ONU
10. Journée internationale des migrants : appel des experts de l'ONU
11. Migration de main d'œuvre internationale : appel de l'OIT
12. Migration, développement et mécanismes de consultation : publication de l'OIM
13. Antisémitisme, racisme et diffusion des discours de haine dans l'UE
14. Diversité ethnoculturelle et formation des agents de police de l'UE
15. Réforme du système d'asile européen : avis de la CNCDH
16. Lutte contre la traite de personnes au Canada
17. Nouveau système d'asile canadien : observation du CCR

---

<sup>1</sup> Nous regrettons qu'une part importante de la documentation présentée dans la Veille soit de langue anglaise. Pour ces documents, la traduction française n'existe pas ou n'est pas encore disponible.

18. Entente sur les tiers pays sûrs : impact sur les demandeurs d'asile au Canada
19. Droits humains des peuples autochtones et droits humains aux frontières du Canada : bilan
20. Rapport sur la participation civique et politique des groupes ethnoculturels au Canada
21. Programme des candidats des provinces : étude de l'IRPP
22. Union européenne : fin de la période transitoire pour les ressortissants roumains et bulgares
23. France : traitement des demandes d'asile à la frontière et détention des réfugiés
24. États-Unis : restrictions imposées aux demandeurs d'asile

## **GOVERNEMENTS, INSTITUTIONS PARAGOUVERNEMENTALES ET INTERNATIONALES**

### **À OTTAWA**

#### **1. Discrimination systémique : rapport de la CCDP**

La Commission canadienne des droits de la personne (CCDP) vient de publier son [Rapport ministériel sur le rendement-2012-2013](#). Ayant pour principale priorité de lutter contre la discrimination systémique envers les personnes et groupes vulnérables, la CCDP a centré ses efforts cette année sur l'inégalité dans la prestation des services aux enfants des Premières Nations vivant dans les réserves, de même que sur les discriminations dans les prestations des services aux personnes ayant des déficiences d'ordre mental et qui sont incarcérées dans les établissements fédéraux. Par ailleurs, la CCDP a conçu et diffusé une [Trousse pour l'élaboration de processus communautaires de règlements des différends dans les communautés des Premières Nations](#), un outil éducatif visant à aider les employeurs et fournisseurs de services, de même que les dirigeants, gestionnaires et administrateurs des Premières Nations dans leurs propres processus destinés à régler les différends relatifs aux droits de la personne.

#### **2. Enquête sur les Premières Nations, Inuits et Métis vivant hors réserves**

Faisant suite à son [Enquête auprès des peuples autochtones \(EAPA\) de 2012](#), Statistique Canada vient de publier un [rapport](#) intitulé *Expériences au chapitre de l'éducation et de l'emploi des Premières Nations vivant hors réserve, des Inuits et des Métis : certains résultats de l'Enquête auprès des peuples autochtones de 2012*, dans lequel on présente les résultats d'analyse d'un sous-ensemble de données de l'EAPA de 2012. Portant sur les expériences relatives à l'éducation et à l'emploi des adultes âgés de 18 à 44 ans issus des Premières Nations, Inuits et Métis vivant hors réserves, le présent rapport vise une cohorte de personnes ayant récemment quitté le système d'éducation ou poursuivant des études postsecondaires. L'analyse des résultats pour chaque groupe est présentée en cinq sections traitant de toute une gamme de caractéristiques relatives à l'éducation et à l'emploi, notamment les parcours scolaires, les motifs de décrochage ou du retour aux études, le rendement scolaire, les comportements d'absentéisme, le soutien des parents, l'environnement scolaire, les obstacles aux études, à la formation, à l'emploi, et l'abandon des études postsecondaires chez les personnes issues des Premières Nations, des Inuits et des Métis vivant hors réserves.

## À QUÉBEC

### **3. Charte des valeurs québécoises : mémoire de la CDPDJ**

Dans un [mémoire](#) présenté à l'Assemblée nationale du Québec, la **Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (CDPDJ)** fait une analyse juridique pointue du projet de loi n° 60 - *Charte affirmant les valeurs de laïcité et de neutralité religieuse de l'État ainsi que d'égalité entre les femmes et les hommes et encadrant les demandes d'accommodement*. Jugeant que le projet de loi constitue un recul pour les droits et libertés de la personne, la **CDPDJ** estime que bon nombre de ses dispositions sont contraires à l'esprit et à la lettre de la *Charte des droits et libertés de la personne du Québec*, et présentent le risque de multiplier les occasions de conflits et de litiges dans la société québécoise. La **CDPDJ** soutient que la superposition d'une *Charte de la laïcité* à la *Charte des droits et libertés de la personne* aura pour principale conséquence d'accroître la confusion et de compliquer le traitement des demandes d'accommodements raisonnables. En outre, les modifications proposées par la Charte risquent d'affaiblir la protection des droits et libertés de la personne quant au droit à l'égalité réelle, notamment entre les femmes et les hommes, ainsi que la liberté de religion. Enfin, la **CDPDJ** affirme que « le projet de loi n°60 traduit de manière erronée les conceptions de la laïcité de l'État et de sa neutralité religieuse définies dans le cadre du régime québécois de protection des droits et libertés de la personne ».

### **4. Étude de l'ISQ sur le phénomène de la surqualification au Québec**

Publiée par l'**Institut de la statistique du Québec (ISQ)**, une étude intitulée [La surqualification au sein des grands groupes professionnels au Québec. État des lieux en 2012](#) dresse un portrait évolutif du phénomène de la surqualification entre 1990 et 2012 au Québec. Selon cette analyse descriptive, à l'exception des professions liées aux sciences naturelles et appliquées, le taux de surqualification a fortement crû dans la majorité des groupes professionnels au Québec. Alors que ce phénomène touchait près d'un travailleur québécois sur cinq en 1990, il touche à l'heure actuelle plus d'un travailleur sur trois. Cette progression du phénomène de surqualification a été observée tout autant au Canada, en Ontario que dans les pays membres de l'**OCDE**. Bien que le portrait de la surqualification diffère d'un groupe de professions à l'autre, il concerne environ le tiers des travailleurs québécois. Le sexe ainsi que le statut migratoire des travailleurs influence et accroît leur probabilité d'occuper un emploi exigeant un niveau de scolarité inférieur à celui qu'ils possèdent. De plus, il s'avère que des caractéristiques liées aux travailleurs, notamment l'âge, le sexe, le statut migratoire et le niveau de scolarité influent grandement sur leurs revenus. Les femmes gagnent environ trois quarts du revenu masculin; le salaire des migrants est de 13 % inférieur à celui des personnes nées au Canada. Dans toutes les professions, les personnes immigrantes affichent souvent un taux de surqualification supérieur aux personnes nées au Canada. En moyenne, quatre immigrants sur dix sont surqualifiés, comparativement à trois natifs sur dix. L'écart le plus important est observé dans les métiers, le transport et la machinerie, où le pourcentage de surqualification des immigrants (43,7 %) est plus du double de celui des natifs.

### **5. Migration internationale au Québec**

Selon le [Bilan démographique du Québec. Édition 2013](#), la province aurait accueilli plus de 55 000 immigrants en 2012, comparativement à 51 700 en 2011 et à 54 000 en 2010. Situé un peu au-dessus des objectifs inscrits dans le [Plan d'immigration du Québec pour l'année 2012](#), le nombre d'immigrants accueillis en 2012 est le plus élevé enregistré au Québec depuis 1957. En

2013, le **ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC)** prévoit que le volume total des admissions devrait se situer entre 51 700 et 54 400 nouveaux arrivants. Sur l'ensemble des immigrants admis au Canada, la part du Québec a grimpé à 21,3 % en 2012 comparativement à 20,8 % en 2011. L'Ontario demeure la province qui accueille le plus grand nombre d'immigrants au pays (plus 99 000 en 2012), suivie par le Québec (21,3 %), la Colombie-Britannique (14,1 %) et l'Alberta (14 %). Concernant les catégories des nouveaux arrivants accueillis au Québec en 2012, plus de sept immigrants sur dix ont été admis dans la catégorie « immigration économique » (72 %), suivie par la catégorie « regroupement familiale » (19 %) et celle des « réfugiées » et personnes en situation semblable (8 %). Plus de 34 % des nouveaux arrivants accueillis au Québec en 2012 sont nés en Afrique, 25 % en Asie, 23 % en Amérique et 19 % en Europe. La Chine (10,1 %), la France (9,3 %) et Haïti (8,6 %) arrivent en tête des pays de provenance des nouveaux arrivants au Québec, suivis de l'Algérie (6,5 %) et du Maroc (6,3 %). Dans l'ensemble du Canada, les principaux pays de naissance des immigrants accueillis en 2012 sont les Philippines, la Chine, l'Inde, le Pakistan, l'Iran et les États-Unis. Bien qu'il varie en fonction de la catégorie d'immigration, le taux de présence au Québec en janvier 2013 des immigrants admis au cours de l'année 2011 est de l'ordre de 76,9 %.

#### **6. Présence et caractéristiques des immigrants admis au Québec entre 2001 et 2010**

Réalisée par le **ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC)**, une étude intitulée [\*Présence en 2012 des immigrants admis au Québec de 2001 à 2010\*](#) révèle que sur l'ensemble des 441 022 immigrants admis entre 2001 et 2010, 334 696 étaient toujours présents au Québec en janvier 2012, soit 75,9 %. La présence de ces immigrants diffère selon leurs catégories, leurs lieux de naissance, leur connaissance du français au moment de leur admission, de même que leurs niveaux de scolarité. Ainsi, dans la catégorie du regroupement familiale, la présence s'élève à 83,5 %, comparativement à 77,1 % dans la catégorie des réfugiés et à 72,7 % dans la catégorie de l'immigration économique. Comparativement aux taux de présence des immigrants provenant de l'Europe et de l'Asie, ceux des immigrants natifs de l'Amérique ou de l'Afrique sont supérieurs à la moyenne. La présence des immigrants varie également selon leur connaissance ou non du français au moment de leur admission : chez les immigrants déclarant connaître seulement le français, leur présence est de l'ordre de 85,1 % contre 75,7 % chez les immigrants déclarant connaître à la fois le français et l'anglais à leur arrivée, et de 73,1 % chez ceux déclarant ne connaître ni le français ni l'anglais. Sur l'ensemble des immigrants accueillis et présents au Québec entre 2001 et 2010, 75,2 % résidaient dans la région métropolitaine de Montréal en 2012. En complément à cette étude, le **MICC** a publié [\*Portraits régionaux 2001-2010. Caractéristiques des immigrants établis au Québec et dans les régions en 2012\*](#).

#### **7. Enquête sur l'intégration professionnelle des travailleurs immigrants qualifiés au Québec**

Le **MICC** vient de publier une enquête sur l'insertion en emploi des immigrants de la catégorie des travailleurs qualifiés. Intitulée [\*L'intégration en emploi des immigrants de la catégorie des travailleurs qualifiés au Québec, 2002–2009\*](#), l'enquête est en fait une mise à jour d'une étude, [\*Un emploi correspondant à ses compétences ? Les travailleurs sélectionnés et l'accès à un emploi qualifié au Québec\*](#), menée en 2006 auprès de 90 000 personnes immigrantes admises au Québec entre 2002 et 2009. À partir de plusieurs indicateurs, la présente enquête mesure l'intégration des répondants dans le marché de travail québécois, notamment le temps qui leur a été nécessaire pour trouver un premier emploi, pour trouver un premier emploi correspondant à

leurs compétences, ainsi que la persévérance dans un emploi correspondant à leurs compétences. Bien que plusieurs changements aient été apportés depuis 2006 à la grille de sélection des nouveaux arrivants, les résultats rapportés dans la présente étude sont qualitativement semblables à ceux rapportés dans l'étude de 2006. Les deux études soutiennent que peu de critères de la grille de sélection des nouveaux arrivants, notamment la scolarité, les séjours antérieurs au Québec et la connaissance de l'anglais, ont une incidence importante sur l'accès à l'emploi. Les résultats indiquent que la région de provenance des nouveaux arrivants joue un rôle important dans l'accès à l'emploi, qualifié ou non. Contrairement aux travailleurs qualifiés en provenance des États-Unis ou de l'Europe de l'Ouest, les travailleurs qualifiés originaires du Maghreb et de l'Asie de l'Est sont ceux qui, à tous les égards, éprouvent le plus de difficultés à s'insérer dans le marché du travail québécois. Selon la présente enquête, « bien que ces résultats ne peuvent être interprétés comme le reflet d'une forme de discrimination, ils sont tout de même cohérents avec ceux de nombreuses études qui concluent que les immigrants originaires de ces deux dernières régions [Maghreb et l'Asie de l'Est] font face à des problèmes de discrimination sur le marché du travail. Cela est vrai aux États-Unis (Bertrand and Mullainathan, 2004), en France (Valfort et al., 2010), à Toronto (Oreopoulos, 2011) et à Montréal (Dechief and Oreopoulos, 2012). » p. VII.

#### **8. Plan d'immigration du Québec pour l'année 2014**

Ayant pour toile de fond le [\*Plan d'action pour la francisation et l'intégration des personnes immigrantes : Un Québec fort de son immigration\*](#), le [\*Plan d'immigration du Québec pour l'année 2014\*](#) vient d'être déposé à l'Assemblée nationale. Faisant suite aux orientations adoptées lors de la tenue de consultations publiques sur la Planification de l'immigration au Québec pour la période 2012-2015, le nouveau Plan vise le maintien d'un système d'immigration efficace et efficient pour le Québec, notamment à travers le rehaussement des critères de sélection en ce qui a trait à la connaissance du français des travailleurs immigrants qualifiés, de même que l'actualisation de ces critères en fonction des besoins du marché du travail. Parmi les orientations du nouveau Plan figurent le maintien majoritaire de la proportion de personnes connaissant le français dans l'ensemble des admissions, l'augmentation du niveau de connaissance du français chez les candidats de la catégorie des travailleurs qualifiés, le maintien d'une part de 65 % à 75 % des personnes de moins de 35 ans dans l'ensemble des admissions, le maintien à un minimum de 65 % de la part de l'immigration économique dans l'ensemble des admissions et l'établissement, en 2015, d'une moyenne annuelle des admissions à 50 000.

### **DANS LES INSTITUTIONS INTERNATIONALES**

#### **9. Racisme, discrimination et pauvreté : rapport de l'ONU**

Dans son [rapport](#) présenté récemment à l'Assemblée générale des Nations Unies, le Rapporteur spécial sur les formes contemporaines de racisme, de discrimination raciale, de xénophobie et de l'intolérance qui y est associée accorde une attention particulière aux effets négatifs du racisme, de la discrimination, de la xénophobie et de l'intolérance sur la pleine jouissance de certains groupes de leurs droits civils, culturels, économiques, politiques et sociaux. En fait, le Rapporteur examine dans son rapport le recoupement entre la discrimination et la pauvreté, le lien inextricable entre origine ethnoculturelle, racisme et pauvreté. Il affirme que la vulnérabilité socioéconomique persistante de certains groupes, tels que les afro-descendants, les peuples autochtones, les Roms et les migrants, découle généralement d'héritages historiques qui, comme

l'impact de l'esclavage et de la colonisation, ont créé des inégalités qui continuent de pénaliser profondément ces groupes victimes de discrimination. Traitant des manifestations de la pauvreté et du racisme dans des domaines tels que l'éducation, le logement ou les soins de santé, le rapport fournit un aperçu des différents groupes victimes de discrimination et touchés par la pauvreté et le racisme. Le rapport présente également, aux États membres des Nations Unies, certains exemples de mesures positives pouvant prévenir ces phénomènes, améliorer l'accès de groupes vulnérables aux droits fondamentaux et réduire les inégalités socioéconomiques.

#### **10. Journée internationale des migrants : appel des experts de l'ONU**

Dans une [déclaration](#) faite à l'occasion de la *Journée internationale des migrants*, le rapporteur spécial des Nations Unies sur les droits de l'homme des migrants, le président de la Commission des Nations Unies sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leurs familles, ainsi que le Rapporteur sur les droits des migrants de la Commission interaméricaine des droits de la personne, tout en rappelant l'importance et l'intérêt qu'a suscité la question de la migration et du développement lors du deuxième [Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement](#), estiment que les droits de l'homme doivent être au cœur de toutes les discussions portant sur les migrants et les politiques migratoires. Selon ces experts de l'ONU, les États doivent garder à l'esprit que les migrants sont d'abord des êtres humains ne pouvant pas être perçus uniquement comme agents du développement économique ou encore, comme victimes impuissantes qui ont besoin d'aides et de secours. Les experts de l'ONU estiment qu'au sein des États, les autorités ont le devoir et la responsabilité de combattre les manifestations de racisme et de xénophobie et de favoriser un débat public qui célèbre la diversité et encourage l'ouverture aux différences. Également, à l'issus du *Dialogue de haut niveau* tenu en octobre dernier, les experts de l'ONU exhortent les États membres de prendre en compte, dans leurs politiques nationales de migration, des questions telles que : la décriminalisation de la migration irrégulière, le développement d'alternatives à la détention administrative des migrants en situation irrégulière, la lutte contre la discrimination et la xénophobie, la protection efficace de la vie et des droits de l'homme au long des frontières internationales, la ratification et la pleine application de tous les traités internationaux et régionaux concernant les droits de l'homme.

#### **11. Migration de main d'œuvre internationale : appel de l'OIT**

Faisant suite au [Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement](#), la direction de l'**Organisation internationale du travail (OIT)** a exhorté, au terme d'une [Réunion tripartite sur les migrations de main d'œuvre](#), les pays membres de l'OIT à dépasser les débats sur les chiffres, les flux migratoires et les envois de fonds et à s'orienter vers des mesures concrètes, en vue de combler les graves lacunes dans la gouvernance et les politiques de migrations de main d'œuvre internationales. L'OIT s'est engagée à exploiter pleinement les résultats positifs du *Dialogue de haut niveau*, à continuer d'œuvrer pour que la mobilité de la main-d'œuvre soit reconnue comme un facteur de croissance durable, et à aider les pays membres de l'OIT à formuler et à mettre en œuvre des politiques cohérentes, globales, harmonieuses et transparentes pour gérer efficacement les migrations de main d'œuvre dans le respect total des droits humains.

## **12. Migration, développement et mécanismes de consultation : publication de l'OIM**

Ayant pour thème général « Définir la place des PCR dans un paysage migratoire mondial en mutation », le rapport de la Quatrième [Réunion mondiale des présidents et secrétaires des processus consultatifs régionaux sur la migration \(PCR\)](#) vient d'être publié par l'**Organisation internationale pour les migrations (OIM)**. À l'issue de cette réunion, qui se voulait une tribune de réflexion sur les possibilités de synergies avec d'autres dialogues et processus portant sur la migration à l'échelle mondiale, les participants ont souligné l'importance de multiplier les possibilités d'échanges entre les mécanismes de coopération et de consultation sur la migration, tels que le *Forum mondial sur la migration et le développement (FMMD)* et le *Dialogue de haut niveau des Nations Unies sur les migrations internationales et le développement*. Quatre thèmes ont été mobilisés par le débat : l'intégration de la migration dans les cadres de développement, la protection des droits des migrants, la cohérence et la coopération multipartite et la mobilité de la main-d'œuvre à l'échelle régionale et mondiale.

## **13. Antisémitisme, racisme et diffusion des discours de haine dans l'UE**

Réalisée en ligne en 2012 et conçue par l'**Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (FRA)**, une enquête visant à recueillir, pour la première fois, des données comparables sur la violence, le harcèlement et les discours de haine à caractère antisémite révèle une montée de l'antisémitisme dans huit pays abritant plus de 90 % de la population juive de l'**Union européenne (UE)**. Les résultats de l'enquête [Expériences de la discrimination et des crimes de haine vécues par des personnes juives dans les États membres de l'Union européenne](#) sont fondés sur les réponses de 5 847 répondants s'identifiant comme juifs et vivant dans l'un de ces huit États membres de l'UE : Allemagne, Belgique, Hongrie, Italie, Lettonie, Royaume-Uni, Suède et Roumanie. Plus de 66 % des répondants considèrent que l'antisémitisme est un problème dans ces États, 76 % estiment que l'antisémitisme a augmenté au cours des cinq dernières années et 75 % affirment qu'Internet est le moyen de diffusion privilégié de l'antisémitisme dans ces pays. En outre, 21 % des répondants affirment avoir vécu, au cours de l'année précédant l'enquête, une expérience ou un incident à caractère antisémite, 26 % affirment avoir été la cible d'un ou de plusieurs incidents impliquant des insultes verbales ou un harcèlement en raison de leur confession juive, alors que 4 % ont été victimes de violences physiques ou de menace de violence. Quant à la discrimination, elle a souvent lieu sur le lieu de travail (11 %), au cours de la recherche d'emploi (10 %), à l'école et en formation (8 %). Dans ses recommandations, la **FRA** appelle l'UE et ses membres à veiller à ce que les mesures de lutte contre l'antisémitisme soient intégrées dans les stratégies et les plans d'action nationaux, notamment ceux concernant les droits de l'homme, l'égalité et la prévention de la criminalité. Les États membres de l'UE devraient envisager, outre la création d'unités de police spécialisées dans la surveillance des crimes de haine sur Internet, de prendre des mesures visant à renforcer la base juridique pour examiner et poursuivre les crimes de haine et les crimes à caractère antisémite sur Internet. Par ailleurs, l'UE est appelée à surveiller l'efficacité des organismes nationaux de promotion de l'égalité et à soutenir les syndicats et les organisations d'employeurs dans leurs efforts pour adopter des politiques en faveur de la diversité et contre la discrimination.

La **FRA** publie également [Antisemitism. Summary overview of the situation in the European Union 2002–2012](#), une mise à jour des données portant sur les incidents antisémites collectés entre janvier 2002 et décembre 2012 et couvrant l'ensemble des États membres de l'UE. Par ailleurs, la **FRA** a publié [Racism, discrimination, intolerance and extremism: learning from](#)

[\*experiences in Greece and Hungary\*](#), un rapport sur les crimes motivés par le racisme, la xénophobie et les autres formes d'intolérances en Grèce et en Hongrie. Le rapport, tout en prenant en compte les éléments des rhétoriques extrémistes dans les discours politiques et publics, examine l'efficacité des réponses des différents pouvoirs publics, des organes législatifs et organisations de la société civile en ce qui a trait au racisme, à la discrimination et à l'intolérance visant les migrants en situation irrégulière en Grèce, de même que les communautés rom et juive en Hongrie.

#### **14. Diversité ethnoculturelle et formation des agents de police de l'UE**

Publié en décembre dernier par la FRA, [\*Fundamental rights-based police training – A manual for police trainers\*](#) est un nouvel outil qui, en intégrant des considérations relatives aux droits de l'homme dans la formation des agents de police au sein de l'UE, vise à favoriser une relation de confiance entre la police et la société dans son ensemble et à améliorer le professionnalisme et l'efficacité des services de police au sein de l'UE. Fruit d'une collaboration, entre autres, avec l'Association des écoles supérieures de police européenne (AEPC) et le Collège européen de police (CEPOL), le manuel de formation accorde une attention particulière à des questions cruciales comme la diversité ethnoculturelle, la non-discrimination et l'interdiction de la torture. Il fournit également des outils pratiques pour s'assurer que tous les groupes vulnérables sentent qu'ils sont traités équitablement par la police. Selon une enquête menée par de la FRA, 65 % des répondants issus de différents groupes ethnoculturels ne signalent pas les cas d'incidents racistes ou de menaces dont ils ont fait l'objet. Plus de la moitié d'entre eux affirment ne pas l'avoir fait en raison d'un manque de confiance dans les services de police.

### **AILLEURS DANS LE MONDE**

#### **15. Réforme du système d'asile européen : avis de la CNCDH**

Dans la foulée de la réforme du système d'octroi de l'asile au sein des pays membres de l'UE prévoyant, entre autres mesures, l'harmonisation du statut et des conditions d'accueil et de protection des réfugiés, la **Commission nationale consultative des droits de l'homme (CNCDH)** a adressé au législateur européen un [\*Avis\*](#) sur le régime d'asile européen commun. L'avis souligne que devant la prolifération de discours assimilant à tort le droit d'asile, l'accueil des réfugiés et les politiques d'immigration, le discours politique qui accompagne le travail législatif dans le cadre de la réforme du système d'octroi de l'asile de l'UE doit écarter toute confusion entre asile et immigration. Selon la CNCDH, la rhétorique sécuritaire, mise de l'avant dans le cadre des politiques de contrôle des flux migratoires, risque d'entraîner un repli identitaire, d'inciter les États membres de l'UE à prendre des mesures de plus en plus restrictives concernant l'exercice du droit d'asile, et de provoquer ainsi un climat de suspicion généralisée à l'encontre de ceux qui ont besoin d'une protection internationale. Proposant des recommandations concrètes qui pourront servir de guide au législateur européen, l'avis de la **CNCDH** est articulé en cinq axes : 1) le droit à un accès effectif à la procédure d'asile 2) le droit au traitement équitable de la demande d'asile 3) la garantie du droit à la liberté individuelle 4) le droit à des conditions matérielles d'accueil 5) le droit à la prise en compte de l'état de vulnérabilité.



## ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES

### AU CANADA

#### **16. Lutte contre la traite de personnes au Canada**

**Sécurité publique Canada** vient de publier le [\*Plan d'action nationale de lutte contre la traite de personnes - Rapport annuel sur le progrès 2012-2013\*](#). Le rapport fait état des progrès accomplis par rapport aux engagements du *Plan d'action nationale*, lancé par le gouvernement fédéral en juin 2012 en vue de combattre la traite des personnes sous toutes ses formes. Parmi les principales réalisations du Plan, on compte des consultations réalisées en ligne et en personne avec les intervenants chargés de la lutte contre la traite des personnes; l'établissement d'un partenariat avec l'Association nationale des centres d'amitié en vue de préparer une campagne d'information et de sensibilisation sur la traite de personnes visant les populations autochtones; la diffusion accrue d'information ciblant précisément les ressortissants étrangers et les travailleurs étrangers temporaires qui sont plus vulnérables à la traite de personnes; l'émission d'avis relatifs au marché du travail défavorables destinés aux entreprises liées au commerce du sexe et, par le fait même, l'arrêt du traitement des demandes de permis de travail des travailleurs étrangers temporaires ayant l'intention de travailler dans ces mêmes entreprises; la création d'un guide pour la vérification locale de la sécurité afin de cerner les populations et les endroits les plus susceptibles d'être victimes de la traite des personnes et de l'exploitation connexe; l'élaboration de matériel d'information et de sensibilisation amélioré pour les nouveaux arrivants au Canada, notamment la mise à jour du guide [\*Travailleurs étrangers temporaires-vos droits sont protégés\*](#). **Sécurité publique Canada** a également publié [\*Consultations avec des groupes d'intervenants sur la traite de personnes 2012-2013\*](#), un document qui fournit un aperçu national concernant, entre autres, les tendances actuelles et en émergence sur la traite de personnes au pays, ainsi que les efforts et initiatives déployés par les différents intervenants pour lutter contre ce fléau. À titre d'exemple, on apprend que la traite de personnes à des fins sexuelles est la principale forme de traite au Canada, et que la traite à des fins d'exploitation sexuelle et de travail forcé, visant principalement des travailleurs étrangers temporaires, est pratiquée au Québec. Tout en soulignant que l'évaluation de l'ampleur de la traite de personnes au Canada reste difficile en raison de la complexité et de la nature clandestine de ce phénomène, les intervenants soutiennent que parmi les obstacles à la lutte contre ce crime figure la méconnaissance générale du public, des intervenants de première ligne et responsables de l'application de la loi.

#### **17. Nouveau système d'asile canadien : observation du CCR**

Le **Conseil canadien pour les réfugiés (CCR)** vient de publier un rapport [\*Nouveau système d'asile – un an après\*](#) qui inclut ses principales observations sur le système canadien d'asile un an après sa réforme controversée. Tout en déplorant le fait que les droits fondamentaux des réfugiés soient menacés au Canada, le **CCR** soutient que le système d'asile au Canada ne protège pas certains des réfugiés les plus vulnérables. Selon le **CCR** les délais serrés dans le traitement des demandes d'asile occasionnent de sérieux problèmes et provoquent un stress élevé empêchant ainsi de nombreux demandeurs de se préparer à leurs audiences de manière adéquate. Les échéanciers trop courts s'avèrent particulièrement préjudiciables pour les demandeurs vulnérables, notamment les victimes de tortures, les personnes handicapées ou celle aux prises avec des problèmes de santé. En limitant l'accès à la protection et aux soins de santé pour certains demandeurs en raison de leur pays d'origine jugés « sûrs », le nouveau système d'octroi

de l'asile au Canada est discriminatoire et aggrave les difficultés auxquelles sont confrontés les demandeurs d'asile. Par ailleurs, le CCR a publié son [Rapport annuel 2012-2013](#), où il met l'accent sur les avancés qu'il a pu réaliser, au cours de la dernière année, en matière de défense des droits des réfugiés, de même que son rôle joué dans les négociations concernant les modifications apportées récemment au système canadien d'octroi de l'asile.

#### **18. Entente sur les tiers pays sûrs : impact sur les demandeurs d'asile au Canada**

Selon un rapport intitulé [Bordring on Failure : Canada-U.S. Broder Policy and the Politics of Refugee Exclusion](#) et publié par la **Harvard Immigration and Refugee Clinic**, le gouvernement du Canada ainsi que celui des États-Unis, déterminés à empêcher les réfugiés qui cherchent un pays d'asile, ferment leurs frontières aux demandeurs d'asile et violent leurs obligations en vertu des lois internationales et nationales en matière d'accueil des réfugiés. D'une part, il s'avère de plus en plus difficile pour les réfugiés d'atteindre le territoire canadien et, d'autre part, le Canada a récemment adopté des règles de plus en plus strictes en matière d'octroi de l'asile. Le rapport analyse les mesures conçues par le Canada en vue d'intercepter et de renvoyer, avant leur arrivée sur le territoire canadien, les « voyageurs indésirables », y compris les demandeurs d'asile. Le rapport se penche également sur l'[Entente du tiers pays sûrs entre le Canada et les États-Unis](#) pour la coopération en matière d'examen des demandes de statut de réfugiés présentées par des ressortissants de pays tiers. Selon les conclusions du rapport, en même temps qu'elle a raté son objectif qui consiste dans une meilleure protection des frontières, cette Entente a provoqué un déclin important dans le nombre de demandes d'asiles à la frontière canadienne.

#### **19. Droits humains des peuples autochtones et droits humains aux frontières du Canada : bilan**

Une nouvelle publication d'**Amnistie Internationale (AI)** vient de paraître sous le titre [Programme relatif aux droits humains à l'intention du Canada. Il est temps de prendre des mesures concrètes](#). Il s'agit d'un compte rendu de la deuxième comparution du Canada dans le cadre du processus de l'**Examen périodique universel (EPU)** du **Conseil des droits de l'homme des Nations Unies**. Bien que le Canada ait reconnu en principe les recommandations et les avis qui lui ont été adressés dans le cadre de l'EPU, principalement en ce qui concerne les taux élevés de violence envers les femmes et les filles autochtones, il ne reconnaît pas le besoin de changement et ne s'engage pas à combler les lacunes de protection des droits humains mises en évidence au cours de l'examen. Le rapport dresse un bilan, entre autres, en matière des droits humains des peuples autochtones, ainsi que des droits humains aux frontières, notamment en matière d'accueil, de renvoi et de traitement des demandes des réfugiés au Canada. Dans ses recommandations, **Amnistie internationale** presse le gouvernement fédéral d'agir en lançant une réforme du droit et en élaborant des politiques afin de répondre aux diverses préoccupations énoncées dans le présent rapport. Le gouvernement fédéral est appelé en outre à collaborer avec les organisations de femmes autochtones en vue de concevoir et d'adopter un Plan d'Action national pour mettre fin à la violence faite aux femmes autochtones. Quant aux réfugiés, **AI** exhorte le Canada à rétablir les fonds retirés au Programme fédéral de santé intérimaire (PFSI) et à s'assurer que le financement des soins de santé destinés aux réfugiés au Canada soit conforme aux normes internationales en matière de droits humains.

## **20. Rapport sur la participation civique et politique des groupes ethnoculturels au Canada**

L'Institut de recherche en politiques publiques (IRPP) vient de publier un rapport intitulé [\*Workshop on the Electoral and Civic Involvement of Canada's Immigrant Communities\*](#). Le document fait suite à un atelier tenu en octobre dernier par l'IRPP sur la participation électorale et l'implication civique des minorités ethnoculturelles au Canada. Présentées dans le cadre de cet atelier, de récentes recherches nous apprennent que lors des élections de 2011, 9 % des députés fédéraux étaient issus des groupes ethnoculturels, alors que ceux-ci composent, selon l'[\*Enquête nationale auprès des ménages \(ENM\)\*](#), plus de 19 % de la population canadienne. En fait, 14 % des députés du Nouveau parti démocratique (NPD) étaient issus des minorités ethnoculturelles, comparativement à 7 % au sein du Parti conservateur du Canada et à 6 % au sein du Parti libéral du Canada. Par ailleurs, il s'avère que les groupes ethnoculturels au Canada sont mieux représentés au niveau fédéral et provincial qu'au niveau municipal. Dans la grande région du Grand Montréal, les minorités ethnoculturelles représentent près de 23 % de la population, 29 % des députés fédéraux, 16 % des députés provinciaux, mais seulement 3 % des conseillers municipaux. Dans la région du Grand Toronto, les minorités ethnoculturelles représentent 40 % de la population, 17 % des députés fédéraux, 25 % des députés provinciaux et 7 % des conseillers municipaux. L'étude de l'IRPP analyse également les obstacles à l'inclusion et à la participation civique et électorale des groupes ethnoculturels, particulièrement les obstacles d'ordre institutionnel ou psychologique.

## **21. Programme des candidats des provinces : étude de l'IRPP**

Par ailleurs, l'IRPP publie une étude sur les différents Programmes des Candidats des provinces (PCP), programmes qui octroient aux provinces certains pouvoirs en matière de sélection des immigrants économiques. Intitulée [\*Canada's Provincial Nominee Immigration Programs. Securing Greater Policy Alignment\*](#), l'étude examine l'évolution des PCP au Manitoba, en Colombie-Britannique, en Alberta et en Nouvelle-Écosse, de même que la cohérence et la coordination de leurs dispositions dans une perspective de gouvernance multilatérale. En fait, dans plusieurs provinces, l'application des PCP a donné lieu à de sérieux problèmes d'intégrité en ce qui a trait, notamment, à l'application adéquate des exigences de recevabilité et d'admissibilité des nouveaux arrivants dans le cadre du Programme d'investisseurs ou encore, du Programme des travailleurs étrangers temporaires.

## **INTERNATIONALES**

## **22. Union européenne : fin de la période transitoire pour les ressortissants roumains et bulgares**

Le Groupe d'information et de soutien des immigrés (GIST) vient de publier un document intitulé [\*Fin de la période transitoire pour les Roumains et Bulgares. Quelles conséquences?\*](#) L'objet de cette publication est de clarifier les effets qu'implique la fin de la période transitoire imposée aux ressortissants roumains et bulgares lors de leur adhésion à l'UE. Désormais, les travailleurs originaires de ces deux pays, ainsi que leurs familles, ne seront plus tenus de détenir un titre de séjour ou de demander des permis de travail pour occuper un emploi salarié dans l'ensemble des pays membres de l'UE. Ces ressortissants disposeraient également du droit de s'inscrire sur les listes de demandeurs d'emploi et de bénéficier des prestations pour demandeurs d'emploi.

### **23. France : traitement des demandes d'asile à la frontière et détention des réfugiés**

En France, l'association **Cimade-Service oecuménique d'entraide** vient de publier le *Rapport d'observation 2013* de l'**Association nationale d'assistance aux frontières pour les réfugiés (ANAFÉ)**. Intitulé [Le dédale de l'asile à la frontière](#), le rapport montre comment la France ferme ses frontières aux personnes cherchant une protection internationale. Il dénonce, entre autres, la complexité, les lacunes et défaillances de la procédure d'asile à la frontière française et met en lumière l'ineffectivité des recours contre les décisions de rejet des demandes d'asile. En 2012, plus de 2 200 demandes d'asile ont été enregistrées, soit le plus faible nombre de demandes aux frontières françaises depuis 2004. Quant aux taux d'admission, il était de l'ordre de 13,1 % en 2012 contre 10,1 % en 2011, 25,8 % en 2010 et 26,8 % en 2009. Selon le rapport, ce « filtre » pratiqué à la frontière pour des milliers de demandeurs d'asile privilégie le contrôle des flux migratoires au détriment de la protection individuelle des personnes en détresse. En outre, la **Cimade-Service oecuménique d'entraide** a publié le [Rapport 2012 sur les centres et locaux de rétention administrative](#). Le document, chiffres, analyses et témoignages à l'appui, dresse le portrait d'une politique peu respectueuse des droits fondamentaux, notamment en ce qui a trait aux conditions de détention et d'expulsion des demandeurs d'asile et des migrants sans statut régulier en France.

### **24. États-Unis : restrictions imposées aux demandeurs d'asile**

**Humain Rights Watch** dénonce, dans un rapport publié récemment, le refus du gouvernement américain d'accorder aux demandeurs d'asile le droit de travailler légalement aux États-Unis, ainsi que le droit à l'assistance et à l'aide de l'État. Selon le rapport intitulé [At Least Let Them Work. The Denial of Work Authorization and Assistance for Asylum Seekers in the United States](#), les restrictions imposées aux demandeurs d'asile en vue de décourager les « faux demandeurs » nuisent et dégradent la situation des personnes qui ont besoin de soutien et de protection. En fait, la loi américaine interdit, pendant plus de 180 jours, aux demandeurs d'asile de travailler légalement suite au dépôt de leurs demandes. En attendant une décision, les demandeurs d'asile demeurent également inadmissibles à recevoir des services ou des prestations sociales. Parmi les pays développés, les États-Unis sont les seuls à refuser le droit à l'emploi et à l'accès aux services gouvernementaux destinés aux demandeurs d'asile. Selon **Humain Rights Watch**, ces interdictions sont incompatibles avec les normes internationales des droits sur le traitement des groupes vulnérables.

Cette veille a été compilée et rédigée par Jaouad Amerzouk (Adjoint de recherche, Chaire de recherche en immigration, ethnicité et citoyenneté).

Pour des renseignements ou commentaires, communiquer avec la CRIEC:  
[criec@uqam.ca](mailto:criec@uqam.ca) ou (514) 987-3000 poste 3318